



Direction des Affaires Juridiques
et des Assemblées

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 47 47 47

Arrêté n°2025-Ville-0671

Le Maire,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-19,
- Vu** l'arrêté n°22-1803 du 22 septembre 2022 portant délégation de signature à Nadia PERRIN, Responsable du service vie des quartiers et démocratie participative,
- Considérant** la nécessité d'assurer le fonctionnement normal de l'Administration ;
- Considérant** que cette décision relève du pouvoir discrétionnaire du Maire,

Arrête

- Article 1 :** L'arrêté n°22-1803 du 22 septembre 2022 portant délégation de signature à **Nadia PERRIN, Responsable du service vie des quartiers et démocratie participative est abrogé.**
- Article 2 :** La Directrice générale des services mutualisée est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 25/04/2025

Le Maire,
Luc BOUARD

Le Maire

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.*